

Date de convocation : 03 janvier 2023
Nombre de membres : 14
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JANVIER 2023

Le neuf janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud BREUIL, Maire.

Élus présents : Arnaud BREUIL, Aline BRIANÇON, Cindy BERCHER, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Murielle GUYARD, Martial GUYARD, Corinne LE CORNEC, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN., Quentin VERNIERS.

Élus absents : Éric AUPY, Sylvain GILLES

Élus absents et représentés : néant

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination du secrétaire de séance

Est désignée secrétaire de séance par Monsieur le Maire, Christine GOURIELLEC.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 novembre 2022

Vote pour : 12 - Arnaud BREUIL, Aline BRIANÇON, Jean-Claude LOZACH, Cindy BERCHER, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC Murielle GUYARD, Martial GUYARD, Corinne LE CORNEC, Alexandra PERRIN., Quentin VERNIERS.

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité.

3. Préparation de la mise en place du Conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire présente le lancement du Conseil municipal des jeunes et passe la parole à Madame Alexandra PERRIN qui rappelle l'objectif du projet et détaille l'ensemble des documents qui seront remis dans les boîtes aux lettres des parents des enfants concernés.

Il est décidé en séance d'élargir ce Conseil municipal des jeunes dès la classe de CM2, et ce jusqu'en 4^{ème}, avec l'accord des représentants légaux.

La date de limite des candidatures est fixée au 1^{er} mars. Les élections se tiendront le 8 mars, de 15h à 18 h. Les parents seront informés par courrier et documents d'information.

Il est rappelé que :

- Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune.
- C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on est consulté sur les projets en cours de la commune et où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse.
- Les conseillers jeunes élus sont les représentants de tous les jeunes de la commune, ils consultent et tiennent compte des envies et des attentes de la jeunesse, ils la représentent auprès de la municipalité

Les conditions pour faire partie du CMJ sont :

- Habiter la commune de Senantes.
- Le CMJ est composé d'élus du CM2 à la 4ème ayant reçu l'accord de leurs représentants légaux.

Le CMJ a pour objectif d'associer les jeunes à la vie de la commune afin qu'ils apportent leurs points de vue et leurs idées sur les projets actuels ou futurs de la commune.

Les objectifs visés par le CMJ sont les suivants :

- Mettre en lien les différentes personnes pour intégrer au mieux chaque catégorie d'habitants, prendre en compte leurs avis, leurs besoins.
- Faire l'expérience d'une participation active des jeunes à la vie du village en partenariat avec les élus.
- Avoir un rôle auprès des jeunes en rapportant leurs avis sur les projets de la commune.
- Donner aux jeunes conseillers la possibilité de construire des projets dans l'intérêt général et de participer à la vie locale avec les adultes (cérémonies, fêtes, inaugurations...).
- Éduquer à la citoyenneté : connaître le rôle et la place d'une institution locale ; faire découvrir aux jeunes leur rôle au sein de la citoyenneté par le biais de débats, de votes et du respect des autres.
- Le CMJ est établi pour deux à trois ans.

Les jeunes prennent plusieurs engagements :

- Participer aux réunions du Conseil Municipal des Jeunes.
- Prévenir en cas d'empêchement.
- Arriver à l'heure aux réunions et ne pas partir avant la fin.
- Être respectueux de mes interlocuteurs.

- Début février : déposer les courriers dans les boîtes aux lettres des parents de jeunes concernés.
- 1^{er} mars 2023 : dépôt limite de dépôt des candidatures.
- 8 mars 2023 : vote en mairie. L'élection se déroulera sur un tour

Vote pour : 12 – Arnaud BREUIL, Aline BRIANÇON, Jean-Claude LOZACH, Cindy BERCHER, Philippe CAROFF, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC Murielle GUYARD, Martial GUYARD, Corinne LE CORNEC, Alexandra PERRIN., Quentin VERNIERS.

La mise en place du Conseil municipal des jeunes est approuvé à l'unanimité.

4) **Point d'information sur la réalisation du parcours découverte Senantes Faverolles :**

Depuis 2020, un travail est mené et financé par la Communauté de Communes pour réaliser de nouveaux parcours.

De nombreux documents, centralisés par Nicolas LORIETTE, sont collectés auprès de différents services d'archives (Archives départementales, Archives du Diocèse) avec l'aide de l'association Senantes-Loisirs-Culture-Nature.

Un parcours Faverolles / Senantes est envisagé en deux boucles. Une dizaine de panneaux seront proposés lors d'une réunion prévue le 11 février.

Une campagne de témoignages oraux se déroulera auprès des anciens de notre commune.

En réponse à la question de Philippe CAROFF concernant la participation de la commune de Saint-Lucien, Monsieur le Maire indique que Madame Catherine DEBRAY, Maire de Saint-Lucien n'a pas souhaité participer au motif de peu de matières à exploiter en dehors d'un peintre célèbre (*William Clochard (1894-1990) vécu à Saint-Lucien de 1933 jusqu'à sa mort*). Entre les communes de Faverolles et Senantes, il y a une histoire commune relative à la seigneurie Jacques de HAVART et le bois du Thuilay.

Madame Christine GOURIELLEC demande s'il y aura un parcours sportif associé aux parcours. Monsieur le Maire répond par la négative, l'objet du parcours étant différent. Il explique par ailleurs que des livrets pour les jeunes seront disponibles en Mairie et que des QR codes seront associés aux panneaux et permettront d'en savoir davantage.

5) **Questions diverses :**

- Monsieur Jean-Claude LOZACH annonce que l'installation d'une pompe à chaleur dédiée au chauffage dans les bureaux de la Mairie est prévue pour les 19 et 20 janvier.
- Concernant la réparation de la toiture du local du cimetière, il est envisagé d'utiliser des tôles, type bac acier, imitation tuiles : cela reviendra bien moins cher compte tenu du coût de désamiantage.

- Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les petites communes devrait nous permettre de limiter la hausse des tarifs sur 2023. Il rappelle que notre groupement d'achat a choisi EDF en lieu et place de PLÛM qui était le précédent fournisseur.
- Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Direct Végétal pour l'achat de 4 pommiers pour remplacer ceux morts place des Tilleuls à Chenicourt ; 10 euonymus et photinias plantés autour des panneaux routiers d'entrée d'agglomération. Madame Monique DELAPLANCHE propose de planter d'autres arbres en motte comme des cerisiers.
- Achat d'une parcelle de terrain autour de la chapelle Sainte-Geneviève : le dossier a été envoyé à la SAFER et nous attendons la réponse de la commission.
- Concernant le retrait du mobile home de la parcelle 467, Monsieur le Maire indique qu'une procédure est en cours pour le faire retirer.
- Plusieurs habitants de Chenicourt ont sollicité la Mairie pour l'installation d'un bus sur une parcelle à Chenicourt. Monsieur le Maire indique avoir sollicité la sous-préfecture pour connaître la réglementation applicable en l'espèce et s'est déjà entretenu avec les propriétaires du terrain.
- Dates des prochaines réunions du Conseil municipal : **27 février et 27 mars.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et une heures quarante-sept minutes.